

## AVIS AU PUBLIC

Commune de Brunet

### ENQUETE PUBLIQUE RELATIVE A L'ELABORATION DU PLU DE BRUNET

#### 1) Objet, date et durée de l'enquête publique

Il sera procédé à une enquête publique portant sur l'élaboration du plan local d'urbanisme (PLU) de Brunet.

Cette enquête publique aura lieu du 15 juin 2023 à 14H00 au 20 juillet 2023 à 17H00 soit une durée de 36 jours sous la responsabilité du Maire, M. Francis Berard, à qui des informations peuvent être demandées.

L'élaboration du PLU de Brunet a notamment pour objectif de :

- Mettre en place les conditions permettant une croissance démographique ;
- Favoriser l'intégration de constructions nouvelles dans leur environnement paysager et architectural, notamment au niveau du site du village perché ;
- Instaurer des mesures de protection des éléments forts et identitaires du paysage et du patrimoine ;
- Préserver les terres agricoles, notamment celle de la plaine ;
- Préserver la ressource en eau ;
- Maintenir les continuités écologiques et les réservoirs de biodiversité ;
- Préserver le plateau de Valensole ;
- Intégrer les dispositions du SCoT.

#### 2) Décision adoptée au terme de l'enquête publique :

A l'issue de l'enquête, le plan local d'urbanisme, éventuellement modifiés pour tenir compte des avis qui ont été joints au dossier, des observations du public et du rapport du commissaire, sont approuvés par le conseil municipal.

#### 3) Nom et qualité du commissaire enquêteur :

Monsieur Georges DUCREUX a été désigné en qualité de commissaire enquêteur par le président du tribunal administratif de Marseille par décision n° E23000022/13 en date du 17 avril 2023.

#### 4) Consultation du dossier de l'enquête et du registre

Le dossier de l'enquête (comprenant notamment, pour le PLU, l'évaluation environnementale et les différents avis recueillis dans le cadre de la procédure) et le registre peuvent être consulté :

- En mairie de Brunet, sise « Le Village » 04210 BRUNET, sur support papier et sur un poste informatique, du 15/06/2023 au 20/07/2023 les lundis et jeudis de 13H30 à 17H00, sauf éventuels jours fériés et jours de fermetures exceptionnelles ;
- Sur le site internet suivant :  
<https://www.alpes-de-haute-provence.gouv.fr/Publications/Appels-a-projets-Consultations/Enquetes-publiques-autorisations-et-avis/Listes-des-communes-par-ordre-alphabetique/Liste-des-communes-commencant-par-B#brunet>

## **5) Transmission des observations et propositions**

Les observations et propositions pourront être transmises :

- sur le registre d'enquête ;
- par voie postale à : M. le commissaire enquêteur – MAIRIE « Le Village » 04210 BRUNET ;
- par e-mail à [enquetepubliquebrunet@gmail.com](mailto:enquetepubliquebrunet@gmail.com) en précisant dans l'objet de l'e-mail qu'il est relatif à l'enquête publique.

## **6) Permanences du commissaire enquêteur**

Le commissaire enquêteur se tiendra à la disposition du public pour recevoir ses observations en mairie de Brunet :

- le 15 juin 2023 de 14H00 à 17H00 ;
- le 21 juin 2023 de 14H00 à 17H00 ;
- le 20 juillet 2023 de 14H00 à 17H00 ;

## **7) Mise à disposition du rapport et des conclusions du commissaire enquêteur**

Le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur seront tenus à la disposition du public en mairie et sur le site internet de la Préfecture pendant un an à compter de la clôture de l'enquête.

Le maire,  
Francis BERARD